

**Direction générale  
de l'alimentation**

**Sous-direction de la  
qualité et de la protection  
des végétaux**

**Bureau de la  
réglementation et de la  
mise sur le marché des  
intrants**



Dossier suivi par :

Réf : 2040190RCOM14029

**KOPPERT FRANCE  
Z.I. du puits des gavottes  
147 Avenue des banquets  
84300 CAVAILLON  
FRANCE**

Paris, le

**Objet : Lettre de décision**

Madame, Monsieur,

Par courrier daté du 2 décembre 2014, je vous notifiâis mon intention de retirer certains usages rattachés à l'autorisation concernant votre préparation. Vous n'avez fait valoir aucune observation.

Veillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre une demande d'extension d'usages, de changement mineur de composition et de réexamen communautaire d'autorisation de mise sur le marché d'une préparation déjà autorisée, concernant le produit :

**N° Intrant : 2040190 - TRIANUM-P**

**AMM n° 2090169**

**(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)**

Il conviendra de fournir à l'Anses dans un délai de 2 ans à compter de la date de signature de la décision :

- la détermination des contaminants microbiologiques indiqués dans le document OCDE 65 dans la préparation avant et après stockage (6 mois de stockage à 4-6°C) ;
- la spontanéité de la dispersion réalisée à la concentration maximale d'utilisation (5% m/v).

Il conviendra d'indiquer sur l'étiquette la mention « Contient du *Trichoderma harzianum*. Peut entraîner une réaction de sensibilisation ».

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

---

## **Descriptif de l'Intrant**

N° intrant : 2040190 Nom commercial : **TRIANUM-P**

**Produits Phytopharmaceutiques**  
**N° AMM : 2090169**

Date prévisionnelle de renouvellement : 2020

Firme détentrice : KOPPERT FRANCE

Type commercial : Produit de référence

Composition : *Trichoderma harzianum* (spores) 10<sup>12</sup> UFC/KG

Vu les avis de l'Anses n°2012-1702, 2012-1715 et 2012-1724 du 24 octobre 2014

## **Conditions d'emploi**

- Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les applications par pulvérisation au champ.
- Pour protéger l'opérateur, porter :
  - Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
  - Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus;
  - Demi-masque filtrant de catégorie FFP3 certifié EN 149;
  - Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

**L'autorisation de mise sur le marché de la préparation TRIANUM-P est accordée.**  
**L'extension d'usages majeurs et le changement mineur de composition sont accordés.**

## **Dénominations commerciales**

TRIANUM-P, TRIAGRO WG

## **Classement**

---

Phr. Risque	SSCL	SANS CLASSEMENT
Phr. Prudence		VOIR ARRETES APPROPRIES SUR LES CLASSEMENTS ET L'ETIQUETAGE POUR LES CONSEILS DE PRUDENCE

---

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

## Liste des usages rattachés

---

USAGE                    **01101035 - Cultures légumières\*Trt Sol\*Stimul. Déf. naturelles**  
Décision                RETRAIT D'AMM

Motivation

L'usage est retiré au motif que la stimulation des défenses naturelles n'a pas été démontrée.

---

USAGE                    **00501050 - Cultures ornementales\*Trt Sol\*Stimul. Déf. naturelles**  
Décision                RETRAIT D'AMM

Motivation

L'usage est retiré au motif que la stimulation des défenses naturelles n'a pas été démontrée.

---

USAGE                    **11012217 - Traitements généraux\*Trt Sol\*Champignons (pythiacées)**  
Dose d'emploi        VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI  
Décision                AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

ZNT : 5 m

Cond. Emp.

- Efficace contre *Pythium sp.* sur concombre, carotte, pensée et saintpaulia.
  - Dose d'emploi :
  - **Cultures hors sol, en pot ou plaque de culture :**
    - Pépinière :
    - 1,5 g/m<sup>2</sup> pour la première application
    - 0,75 g/m<sup>2</sup> pour les applications suivantes
    - Culture en rangs ou pots :
    - 30 g/1000 plantes pour la première application
    - 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes.
  - **Cultures en pleine terre ou en gros container :**
    - Cultures en rangs ou ligne (non pérennes) :
    - 30 g/1000 plantes pour la première application
    - 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes
    - Cultures en rangs ou ligne (pérennes) : 0,3 à 1 g/plante
    - Autres :
    - Dans la raie de semis ou de plantation : 1 à 2,5 kg/ha
    - En plein : 2,5 à 5 kg/ha.
- 

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

---

**USAGE** 11012219 - Traitements généraux\*Trt Sol\*Champignons autres que pythiacées

Dose d'emploi VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

ZNT : 5 m

Cond. Emp.

- Efficace contre *Fusarium sp.* sur tomate et chrysanthème.
  - Efficace contre *Rhizoctonia solani* sur salade.
  - Efficace contre *Sclerotinia sp.* sur carotte et dollar spot sur gazon.
  - Dose d'emploi :
  - **Cultures hors sol, en pot ou plaque de culture :**
    - Pépinière :
      - 1,5 g/m<sup>2</sup> pour la première application
      - 0,75 g/m<sup>2</sup> pour les applications suivantes
    - Culture en rangs ou pots :
      - 30 g/1000 plantes pour la première application
      - 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes.
  - **Cultures en pleine terre ou en gros container :**
    - Cultures en rangs ou ligne (non pérennes) :
      - 30 g/1000 plantes pour la première application
      - 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes
    - Cultures en rangs ou ligne (pérennes) : 0,3 à 1 g/plante
    - Autres :
      - Dans la raie de semis ou de plantation : 1 à 2,5 kg/ha
      - En plein : 2,5 à 5 kg/ha.
- 

**USAGE** 16202202 - Carotte\*Trt Sol\*Champignons autres que pythiacées

Dose d'emploi VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

ZNT : 5 m

Cond. Emp.

- Dose d'emploi :
  - **Cultures hors sol, en pot ou plaque de culture :**
    - Pépinière :
      - 1,5 g/m<sup>2</sup> pour la première application
      - 0,75 g/m<sup>2</sup> pour les applications suivantes
    - Culture en rangs ou pots :
      - 30 g/1000 plantes pour la première application
      - 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes.
  - **Cultures en pleine terre ou en gros container :**
    - Cultures en rangs ou ligne (non pérennes) :
      - 30 g/1000 plantes pour la première application
      - 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes
    - Cultures en rangs ou ligne (pérennes) : 0,3 à 1 g/plante
    - Autres :
      - Dans la raie de semis ou de plantation : 1 à 2,5 kg/ha
      - En plein : 2,5 à 5 kg/ha.
- 

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

---

**USAGE**                    **01109002 - Céleri-branche\*Trt Sol\*Champignons (pythiacées)**

Dose d'emploi    VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI

Décision    AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

ZNT : 5 m

Cond. Emp.

- Dose d'emploi :

- **Cultures hors sol, en pot ou plaque de culture :**

- Pépinière :

- 1,5 g/m<sup>2</sup> pour la première application

- 0,75 g/m<sup>2</sup> pour les applications suivantes

- Culture en rangs ou pots :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes.

- **Cultures en pleine terre ou en gros container :**

- Cultures en rangs ou ligne (non pérennes) :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes

- Cultures en rangs ou ligne (pérennes) : 0,3 à 1 g/plante

- Autres :

- Dans la raie de semis ou de plantation : 1 à 2,5 kg/ha

- En plein : 2,5 à 5 kg/ha.

---

**USAGE**                    **16402202 - Choux\*Trt Sol\*Champignons (pythiacées)**

Dose d'emploi    VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI

Décision    AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

ZNT : 5 m

Cond. Emp.

- Dose d'emploi :

- **Cultures hors sol, en pot ou plaque de culture :**

- Pépinière :

- 1,5 g/m<sup>2</sup> pour la première application

- 0,75 g/m<sup>2</sup> pour les applications suivantes

- Culture en rangs ou pots :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes.

- **Cultures en pleine terre ou en gros container :**

- Cultures en rangs ou ligne (non pérennes) :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes

- Cultures en rangs ou ligne (pérennes) : 0,3 à 1 g/plante

- Autres :

- Dans la raie de semis ou de plantation : 1 à 2,5 kg/ha

- En plein : 2,5 à 5 kg/ha.

---

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

---

**USAGE** 16402207 - Choux\*Trt Sol\*Champignons autres que pythiacées

Dose d'emploi VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

ZNT : 5 m

Cond. Emp.

- Dose d'emploi :

- **Cultures hors sol, en pot ou plaque de culture :**

- Pépinière :

- 1,5 g/m<sup>2</sup> pour la première application

- 0,75 g/m<sup>2</sup> pour les applications suivantes

- Culture en rangs ou pots :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes.

- **Cultures en pleine terre ou en gros container :**

- Cultures en rangs ou ligne (non pérennes) :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes

- Cultures en rangs ou ligne (pérennes) : 0,3 à 1 g/plante

- Autres :

- Dans la raie de semis ou de plantation : 1 à 2,5 kg/ha

- En plein : 2,5 à 5 kg/ha.

---

**USAGE** 00516038 - Choux à inflorescence\*Trt Sol\*Champignons (pythiacées)

Dose d'emploi VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

ZNT : 5 m

Cond. Emp.

- Dose d'emploi :

- **Cultures hors sol, en pot ou plaque de culture :**

- Pépinière :

- 1,5 g/m<sup>2</sup> pour la première application

- 0,75 g/m<sup>2</sup> pour les applications suivantes

- Culture en rangs ou pots :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes.

- **Cultures en pleine terre ou en gros container :**

- Cultures en rangs ou ligne (non pérennes) :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes

- Cultures en rangs ou ligne (pérennes) : 0,3 à 1 g/plante

- Autres :

- Dans la raie de semis ou de plantation : 1 à 2,5 kg/ha

- En plein : 2,5 à 5 kg/ha.

---

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

---

**USAGE** 16322201 - Concombre\*Trt Sol\*Champignons (pythiacées)

Dose d'emploi VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI  
Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

ZNT : 5 m

Cond. Emp.

- Dose d'emploi :
  - **Cultures hors sol, en pot ou plaque de culture :**
    - Pépinière :
      - 1,5 g/m<sup>2</sup> pour la première application
      - 0,75 g/m<sup>2</sup> pour les applications suivantes
    - Culture en rangs ou pots :
      - 30 g/1000 plantes pour la première application
      - 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes.
  - **Cultures en pleine terre ou en gros container :**
    - Cultures en rangs ou ligne (non pérennes) :
      - 30 g/1000 plantes pour la première application
      - 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes
    - Cultures en rangs ou ligne (pérennes) : 0,3 à 1 g/plante
    - Autres :
      - Dans la raie de semis ou de plantation : 1 à 2,5 kg/ha
      - En plein : 2,5 à 5 kg/ha.
- 

**USAGE** 16342203 - Concombre\*Trt Sol\*Champignons autres que pythiacées

Dose d'emploi VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI  
Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

ZNT : 5 m

Cond. Emp.

- Dose d'emploi :
  - **Cultures hors sol, en pot ou plaque de culture :**
    - Pépinière :
      - 1,5 g/m<sup>2</sup> pour la première application
      - 0,75 g/m<sup>2</sup> pour les applications suivantes
    - Culture en rangs ou pots :
      - 30 g/1000 plantes pour la première application
      - 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes.
  - **Cultures en pleine terre ou en gros container :**
    - Cultures en rangs ou ligne (non pérennes) :
      - 30 g/1000 plantes pour la première application
      - 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes
    - Cultures en rangs ou ligne (pérennes) : 0,3 à 1 g/plante
    - Autres :
      - Dans la raie de semis ou de plantation : 1 à 2,5 kg/ha
      - En plein : 2,5 à 5 kg/ha.
- 

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

---

**USAGE** 16012201 - Cultures légumières\*Trt Sol\*Champignons (pythiacées)

Dose d'emploi VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

ZNT : 5 m

Cond. Emp.

- Efficace contre *Pythium sp.* sur concombre, pensée et saintpaulia.

- Dose d'emploi :

- **Cultures hors sol, en pot ou plaque de culture :**

• Pépinière :

- 1,5 g/m<sup>2</sup> pour la première application

- 0,75 g/m<sup>2</sup> pour les applications suivantes

• Culture en rangs ou pots :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes.

- **Cultures en pleine terre ou en gros container :**

• Cultures en rangs ou ligne (non pérennes) :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes

• Cultures en rangs ou ligne (pérennes) : 0,3 à 1 g/plante

• Autres :

- Dans la raie de semis ou de plantation : 1 à 2,5 kg/ha

- En plein : 2,5 à 5 kg/ha.

---

**USAGE** 16552203 - Fraisier\*Trt Sol\*Champignons (pythiacées)

Dose d'emploi VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

ZNT : 5 m

Cond. Emp.

- Dose d'emploi :

- **Cultures hors sol, en pot ou plaque de culture :**

• Pépinière :

- 1,5 g/m<sup>2</sup> pour la première application

- 0,75 g/m<sup>2</sup> pour les applications suivantes

• Culture en rangs ou pots :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes.

- **Cultures en pleine terre ou en gros container :**

• Cultures en rangs ou ligne (non pérennes) :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes

• Cultures en rangs ou ligne (pérennes) : 0,3 à 1 g/plante

• Autres :

- Dans la raie de semis ou de plantation : 1 à 2,5 kg/ha

- En plein : 2,5 à 5 kg/ha.

---

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

---

**USAGE** 16552202 - Fraisier\*Trt Sol\*Champignons autres que pythiacées

Dose d'emploi VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

ZNT : 5 m

Cond. Emp.

- Dose d'emploi :

- **Cultures hors sol, en pot ou plaque de culture :**

- Pépinière :

- 1,5 g/m<sup>2</sup> pour la première application

- 0,75 g/m<sup>2</sup> pour les applications suivantes

- Culture en rangs ou pots :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes.

- **Cultures en pleine terre ou en gros container :**

- Cultures en rangs ou ligne (non pérennes) :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes

- Cultures en rangs ou ligne (pérennes) : 0,3 à 1 g/plante

- Autres :

- Dans la raie de semis ou de plantation : 1 à 2,5 kg/ha

- En plein : 2,5 à 5 kg/ha.

---

**USAGE** 16602202 - Laitue\*Trt Sol\*Champignons (pythiacées)

Dose d'emploi VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

ZNT : 5 m

Cond. Emp.

- Dose d'emploi :

- **Cultures hors sol, en pot ou plaque de culture :**

- Pépinière :

- 1,5 g/m<sup>2</sup> pour la première application

- 0,75 g/m<sup>2</sup> pour les applications suivantes

- Culture en rangs ou pots :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes.

- **Cultures en pleine terre ou en gros container :**

- Cultures en rangs ou ligne (non pérennes) :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes

- Cultures en rangs ou ligne (pérennes) : 0,3 à 1 g/plante

- Autres :

- Dans la raie de semis ou de plantation : 1 à 2,5 kg/ha

- En plein : 2,5 à 5 kg/ha.

---

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

---

**USAGE** 16752100 - Melon\* Trt Sol\*Champignons (pythiacées)

Dose d'emploi VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

ZNT : 5 m

Cond. Emp.

- Dose d'emploi :

- **Cultures hors sol, en pot ou plaque de culture :**

- Pépinière :

- 1,5 g/m<sup>2</sup> pour la première application

- 0,75 g/m<sup>2</sup> pour les applications suivantes

- Culture en rangs ou pots :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes.

- **Cultures en pleine terre ou en gros container :**

- Cultures en rangs ou ligne (non pérennes) :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes

- Cultures en rangs ou ligne (pérennes) : 0,3 à 1 g/plante

- Autres :

- Dans la raie de semis ou de plantation : 1 à 2,5 kg/ha

- En plein : 2,5 à 5 kg/ha.

---

**USAGE** 16752205 - Melon\*Trt Sol\*Champignons autres que pythiacées

Dose d'emploi VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

ZNT : 5 m

Cond. Emp.

- Dose d'emploi :

- **Cultures hors sol, en pot ou plaque de culture :**

- Pépinière :

- 1,5 g/m<sup>2</sup> pour la première application

- 0,75 g/m<sup>2</sup> pour les applications suivantes

- Culture en rangs ou pots :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes.

- **Cultures en pleine terre ou en gros container :**

- Cultures en rangs ou ligne (non pérennes) :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes

- Cultures en rangs ou ligne (pérennes) : 0,3 à 1 g/plante

- Autres :

- Dans la raie de semis ou de plantation : 1 à 2,5 kg/ha

- En plein : 2,5 à 5 kg/ha.

---

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

---

**USAGE** 16872201 - Navet\*Trt Sol\*Champignons (pythiacées)

Dose d'emploi VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

ZNT : 5 m

Cond. Emp.

- Dose d'emploi :

- **Cultures hors sol, en pot ou plaque de culture :**

- Pépinière :

- 1,5 g/m<sup>2</sup> pour la première application

- 0,75 g/m<sup>2</sup> pour les applications suivantes

- Culture en rangs ou pots :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes.

- **Cultures en pleine terre ou en gros container :**

- Cultures en rangs ou ligne (non pérennes) :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes

- Cultures en rangs ou ligne (pérennes) : 0,3 à 1 g/plante

- Autres :

- Dans la raie de semis ou de plantation : 1 à 2,5 kg/ha

- En plein : 2,5 à 5 kg/ha.

---

**USAGE** 16772201 - Navet\*Trt Sol\*Champignons autres que pythiacées

Dose d'emploi VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

ZNT : 5 m

Cond. Emp.

- Dose d'emploi :

- **Cultures hors sol, en pot ou plaque de culture :**

- Pépinière :

- 1,5 g/m<sup>2</sup> pour la première application

- 0,75 g/m<sup>2</sup> pour les applications suivantes

- Culture en rangs ou pots :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes.

- **Cultures en pleine terre ou en gros container :**

- Cultures en rangs ou ligne (non pérennes) :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes

- Cultures en rangs ou ligne (pérennes) : 0,3 à 1 g/plante

- Autres :

- Dans la raie de semis ou de plantation : 1 à 2,5 kg/ha

- En plein : 2,5 à 5 kg/ha.

---

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

---

**USAGE** 16802201 - Oignon\*Trt Sol\*Champignons (pythiacées)

Dose d'emploi VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

ZNT : 5 m

Cond. Emp.

- Dose d'emploi :

- **Cultures hors sol, en pot ou plaque de culture :**

- Pépinière :

- 1,5 g/m<sup>2</sup> pour la première application

- 0,75 g/m<sup>2</sup> pour les applications suivantes

- Culture en rangs ou pots :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes.

- **Cultures en pleine terre ou en gros container :**

- Cultures en rangs ou ligne (non pérennes) :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes

- Cultures en rangs ou ligne (pérennes) : 0,3 à 1 g/plante

- Autres :

- Dans la raie de semis ou de plantation : 1 à 2,5 kg/ha

- En plein : 2,5 à 5 kg/ha.

---

**USAGE** 16842201 - Poireau\*Trt Sol\*Champignons (pythiacées)

Dose d'emploi VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

ZNT : 5 m

Cond. Emp.

- Dose d'emploi :

- **Cultures hors sol, en pot ou plaque de culture :**

- Pépinière :

- 1,5 g/m<sup>2</sup> pour la première application

- 0,75 g/m<sup>2</sup> pour les applications suivantes

- Culture en rangs ou pots :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes.

- **Cultures en pleine terre ou en gros container :**

- Cultures en rangs ou ligne (non pérennes) :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes

- Cultures en rangs ou ligne (pérennes) : 0,3 à 1 g/plante

- Autres :

- Dans la raie de semis ou de plantation : 1 à 2,5 kg/ha

- En plein : 2,5 à 5 kg/ha.

---

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

---

**USAGE** 16842202 - Poireau\*Trt Sol\*Champignons autres que pythiacées

Dose d'emploi VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

ZNT : 5 m

Cond. Emp.

- Dose d'emploi :

- **Cultures hors sol, en pot ou plaque de culture :**

- Pépinière :

- 1,5 g/m<sup>2</sup> pour la première application

- 0,75 g/m<sup>2</sup> pour les applications suivantes

- Culture en rangs ou pots :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes.

- **Cultures en pleine terre ou en gros container :**

- Cultures en rangs ou ligne (non pérennes) :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes

- Cultures en rangs ou ligne (pérennes) : 0,3 à 1 g/plante

- Autres :

- Dans la raie de semis ou de plantation : 1 à 2,5 kg/ha

- En plein : 2,5 à 5 kg/ha.

---

**USAGE** 16862202 - Poivron\*Trt Sol\*Champignons autres que pythiacées

Dose d'emploi VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

ZNT : 5 m

Cond. Emp.

- Dose d'emploi :

- **Cultures hors sol, en pot ou plaque de culture :**

- Pépinière :

- 1,5 g/m<sup>2</sup> pour la première application

- 0,75 g/m<sup>2</sup> pour les applications suivantes

- Culture en rangs ou pots :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes.

- **Cultures en pleine terre ou en gros container :**

- Cultures en rangs ou ligne (non pérennes) :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes

- Cultures en rangs ou ligne (pérennes) : 0,3 à 1 g/plante

- Autres :

- Dans la raie de semis ou de plantation : 1 à 2,5 kg/ha

- En plein : 2,5 à 5 kg/ha.

---

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

---

**USAGE** 16952205 - Tomate\*Trt Sol\*Champignons (pythiacées)

Dose d'emploi VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

ZNT : 5 m

Cond. Emp.

- Dose d'emploi :

- **Cultures hors sol, en pot ou plaque de culture :**

- Pépinière :

- 1,5 g/m<sup>2</sup> pour la première application

- 0,75 g/m<sup>2</sup> pour les applications suivantes

- Culture en rangs ou pots :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes.

- **Cultures en pleine terre ou en gros container :**

- Cultures en rangs ou ligne (non pérennes) :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes

- Cultures en rangs ou ligne (pérennes) : 0,3 à 1 g/plante

- Autres :

- Dans la raie de semis ou de plantation : 1 à 2,5 kg/ha

- En plein : 2,5 à 5 kg/ha.

---

**USAGE** 16952206 - Tomate\*Trt Sol\*Champignons autres que pythiacées

Dose d'emploi VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

ZNT : 5 m

Cond. Emp.

- Dose d'emploi :

- **Cultures hors sol, en pot ou plaque de culture :**

- Pépinière :

- 1,5 g/m<sup>2</sup> pour la première application

- 0,75 g/m<sup>2</sup> pour les applications suivantes

- Culture en rangs ou pots :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes.

- **Cultures en pleine terre ou en gros container :**

- Cultures en rangs ou ligne (non pérennes) :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes

- Cultures en rangs ou ligne (pérennes) : 0,3 à 1 g/plante

- Autres :

- Dans la raie de semis ou de plantation : 1 à 2,5 kg/ha

- En plein : 2,5 à 5 kg/ha.

---

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

---

**USAGE** 14052201 - Cultures ornementales\*Trt Sol\*Champignons (pythiacées)

Dose d'emploi VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

ZNT : 5 m

Cond. Emp.

- Dose d'emploi :

- **Cultures hors sol, en pot ou plaque de culture :**

- Pépinière :

- 1,5 g/m<sup>2</sup> pour la première application

- 0,75 g/m<sup>2</sup> pour les applications suivantes

- Culture en rangs ou pots :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes.

- **Cultures en pleine terre ou en gros container :**

- Cultures en rangs ou ligne (non pérennes) :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes

- Cultures en rangs ou ligne (pérennes) : 0,3 à 1 g/plante

- Autres :

- Dans la raie de semis ou de plantation : 1 à 2,5 kg/ha

- En plein : 2,5 à 5 kg/ha.

---

**USAGE** 14052203 - Cultures ornementales\*Trt Sol\*Champignons autres que pythiacées

Dose d'emploi VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

ZNT : 5 m

Cond. Emp.

- Dose d'emploi :

- **Cultures hors sol, en pot ou plaque de culture :**

- Pépinière :

- 1,5 g/m<sup>2</sup> pour la première application

- 0,75 g/m<sup>2</sup> pour les applications suivantes

- Culture en rangs ou pots :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes.

- **Cultures en pleine terre ou en gros container :**

- Cultures en rangs ou ligne (non pérennes) :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes

- Cultures en rangs ou ligne (pérennes) : 0,3 à 1 g/plante

- Autres :

- Dans la raie de semis ou de plantation : 1 à 2,5 kg/ha

- En plein : 2,5 à 5 kg/ha.

---

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

---

**USAGE**                    **00517052 - Epices\*Trt Sol\*Maladies fongiques**

Dose d'emploi    VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI

Décision    AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

ZNT : 5 m

Cond. Emp.

- Dose d'emploi :

- **Cultures hors sol, en pot ou plaque de culture :**

- Pépinière :

- 1,5 g/m<sup>2</sup> pour la première application

- 0,75 g/m<sup>2</sup> pour les applications suivantes

- Culture en rangs ou pots :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes.

- **Cultures en pleine terre ou en gros container :**

- Cultures en rangs ou ligne (non pérennes) :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes

- Cultures en rangs ou ligne (pérennes) : 0,3 à 1 g/plante

- Autres :

- Dans la raie de semis ou de plantation : 1 à 2,5 kg/ha

- En plein : 2,5 à 5 kg/ha.

---

**USAGE**                    **16822201 - Fines Herbes\*Trt Sol\*Champignons autres que pythiacées**

Dose d'emploi    VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI

Décision    AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

ZNT : 5 m

Cond. Emp.

- Dose d'emploi :

- **Cultures hors sol, en pot ou plaque de culture :**

- Pépinière :

- 1,5 g/m<sup>2</sup> pour la première application

- 0,75 g/m<sup>2</sup> pour les applications suivantes

- Culture en rangs ou pots :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes.

- **Cultures en pleine terre ou en gros container :**

- Cultures en rangs ou ligne (non pérennes) :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes

- Cultures en rangs ou ligne (pérennes) : 0,3 à 1 g/plante

- Autres :

- Dans la raie de semis ou de plantation : 1 à 2,5 kg/ha

- En plein : 2,5 à 5 kg/ha.

---

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

---

**USAGE**                    **00517058 - Infusions (séchées)\*Trt Sol\*Maladies fongiques**

Dose d'emploi    VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI

Décision    AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

ZNT : 5 m

Cond. Emp.

- Dose d'emploi :

- **Cultures hors sol, en pot ou plaque de culture :**

- Pépinière :

- 1,5 g/m<sup>2</sup> pour la première application

- 0,75 g/m<sup>2</sup> pour les applications suivantes

- Culture en rangs ou pots :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes.

- **Cultures en pleine terre ou en gros container :**

- Cultures en rangs ou ligne (non pérennes) :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes

- Cultures en rangs ou ligne (pérennes) : 0,3 à 1 g/plante

- Autres :

- Dans la raie de semis ou de plantation : 1 à 2,5 kg/ha

- En plein : 2,5 à 5 kg/ha.

---

---

**USAGE**                    **00601009 - Porte graine\*Trt Sol\*Maladies fongiques**

Dose d'emploi    VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI

Décision    AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

ZNT : 5 m

Cond. Emp.

- Dose d'emploi :

- **Cultures hors sol, en pot ou plaque de culture :**

- Pépinière :

- 1,5 g/m<sup>2</sup> pour la première application

- 0,75 g/m<sup>2</sup> pour les applications suivantes

- Culture en rangs ou pots :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes.

- **Cultures en pleine terre ou en gros container :**

- Cultures en rangs ou ligne (non pérennes) :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes

- Cultures en rangs ou ligne (pérennes) : 0,3 à 1 g/plante

- Autres :

- Dans la raie de semis ou de plantation : 1 à 2,5 kg/ha

- En plein : 2,5 à 5 kg/ha.

---

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

---

**USAGE** 16802202 - Oignon\*Trt Sol\*Champignons autres que pythiacées

Dose d'emploi VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI  
Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

ZNT : 5 m

Cond. Emp.

- Dose d'emploi :
  - **Cultures hors sol, en pot ou plaque de culture :**
    - Pépinière :
      - 1,5 g/m<sup>2</sup> pour la première application
      - 0,75 g/m<sup>2</sup> pour les applications suivantes
    - Culture en rangs ou pots :
      - 30 g/1000 plantes pour la première application
      - 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes.
  - **Cultures en pleine terre ou en gros container :**
    - Cultures en rangs ou ligne (non pérennes) :
      - 30 g/1000 plantes pour la première application
      - 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes
    - Cultures en rangs ou ligne (pérennes) : 0,3 à 1 g/plante
    - Autres :
      - Dans la raie de semis ou de plantation : 1 à 2,5 kg/ha
      - En plein : 2,5 à 5 kg/ha.
- 

**USAGE** 01801004 - PPAMC\*Trt Sem. Plants\*Maladies fongiques

Dose d'emploi VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI  
Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

ZNT : 5 m

Cond. Emp.

- Dose d'emploi :
  - **Cultures hors sol, en pot ou plaque de culture :**
    - Pépinière :
      - 1,5 g/m<sup>2</sup> pour la première application
      - 0,75 g/m<sup>2</sup> pour les applications suivantes
    - Culture en rangs ou pots :
      - 30 g/1000 plantes pour la première application
      - 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes.
  - **Cultures en pleine terre ou en gros container :**
    - Cultures en rangs ou ligne (non pérennes) :
      - 30 g/1000 plantes pour la première application
      - 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes
    - Cultures en rangs ou ligne (pérennes) : 0,3 à 1 g/plante
    - Autres :
      - Dans la raie de semis ou de plantation : 1 à 2,5 kg/ha
      - En plein : 2,5 à 5 kg/ha.
- 

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

---

**USAGE**                    **01126022 - Haricots\*Trt Sol\*Champignons (pythiacées)**

Dose d'emploi    VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI

Décision    AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

ZNT : 5 m

Cond. Emp.

- Dose d'emploi :

- **Cultures hors sol, en pot ou plaque de culture :**

- Pépinière :

- 1,5 g/m<sup>2</sup> pour la première application

- 0,75 g/m<sup>2</sup> pour les applications suivantes

- Culture en rangs ou pots :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes.

- **Cultures en pleine terre ou en gros container :**

- Cultures en rangs ou ligne (non pérennes) :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes

- Cultures en rangs ou ligne (pérennes) : 0,3 à 1 g/plante

- Autres :

- Dans la raie de semis ou de plantation : 1 à 2,5 kg/ha

- En plein : 2,5 à 5 kg/ha.

---

**USAGE**                    **01126023 - Haricots\*Trt Sol\*Champignons autres que pythiacées**

Dose d'emploi    VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI

Décision    AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

ZNT : 5 m

Cond. Emp.

- Dose d'emploi :

- **Cultures hors sol, en pot ou plaque de culture :**

- Pépinière :

- 1,5 g/m<sup>2</sup> pour la première application

- 0,75 g/m<sup>2</sup> pour les applications suivantes

- Culture en rangs ou pots :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes.

- **Cultures en pleine terre ou en gros container :**

- Cultures en rangs ou ligne (non pérennes) :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes

- Cultures en rangs ou ligne (pérennes) : 0,3 à 1 g/plante

- Autres :

- Dans la raie de semis ou de plantation : 1 à 2,5 kg/ha

- En plein : 2,5 à 5 kg/ha.

---

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

---

**USAGE** 00201025 - Cultures fruitières\*Trt Sol\*Champignons (pythiacées)

Dose d'emploi VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

ZNT : 5 m

Cond. Emp.

Dose d'emploi :

- Pépinière : 1,5 g/m<sup>2</sup>

- Cultures en pleine terre : 0,3 à 1 kg/1000 plantes

---

**USAGE** 01006002 - Gazons de graminées\*Trt Sol\*Champignons (pythiacées)

Dose d'emploi VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

ZNT : 5 m

Cond. Emp.

Dose d'emploi :

3 kg/ha lors de la première application et 1,5 kg/ha pour les applications mensuelles suivantes.

---

**USAGE** 01006003 - Gazons de graminées\*Trt Sol\*Champignons autres que pythiacées

Dose d'emploi VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

ZNT : 5 m

Cond. Emp.

Dose d'emploi :

3 kg/ha lors de la première application et 1,5 kg/ha pour les applications mensuelles suivantes.

---

**USAGE** 01006004 - Gazons de graminées\*Trt Sem.\*Champignons (pythiacées)

Décision REFUS D'AMM

ZNT : 5 m

Motivation

L'usage est refusé au motif que l'efficacité n'a pas été démontrée.

---

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

---

**USAGE** 16202203 - Carotte\*Trt Sol\*Champignons (pythiacées)

Dose d'emploi VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

ZNT : 5 m

Cond. Emp.

- Dose d'emploi :

- **Cultures hors sol, en pot ou plaque de culture :**

- Pépinière :

- 1,5 g/m<sup>2</sup> pour la première application

- 0,75 g/m<sup>2</sup> pour les applications suivantes

- Culture en rangs ou pots :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes.

- **Cultures en pleine terre ou en gros container :**

- Cultures en rangs ou ligne (non pérennes) :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes

- Cultures en rangs ou ligne (pérennes) : 0,3 à 1 g/plante

- Autres :

- Dans la raie de semis ou de plantation : 1 à 2,5 kg/ha

- En plein : 2,5 à 5 kg/ha.

---

**USAGE** 00516037 - Choux à inflorescence\*Trt Sol\*Champignons autres que pythiacées

Dose d'emploi VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

ZNT : 5 m

Cond. Emp.

- Dose d'emploi :

- **Cultures hors sol, en pot ou plaque de culture :**

- Pépinière :

- 1,5 g/m<sup>2</sup> pour la première application

- 0,75 g/m<sup>2</sup> pour les applications suivantes

- Culture en rangs ou pots :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes.

- **Cultures en pleine terre ou en gros container :**

- Cultures en rangs ou ligne (non pérennes) :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes

- Cultures en rangs ou ligne (pérennes) : 0,3 à 1 g/plante

- Autres :

- Dans la raie de semis ou de plantation : 1 à 2,5 kg/ha

- En plein : 2,5 à 5 kg/ha.

---

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

---

**USAGE** 16602201 - Laitue\*Trt Sol\*Champignons autres que pythiacées

Dose d'emploi VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

ZNT : 5 m

Cond. Emp.

- Dose d'emploi :

- **Cultures hors sol, en pot ou plaque de culture :**

- Pépinière :

- 1,5 g/m<sup>2</sup> pour la première application

- 0,75 g/m<sup>2</sup> pour les applications suivantes

- Culture en rangs ou pots :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes.

- **Cultures en pleine terre ou en gros container :**

- Cultures en rangs ou ligne (non pérennes) :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes

- Cultures en rangs ou ligne (pérennes) : 0,3 à 1 g/plante

- Autres :

- Dans la raie de semis ou de plantation : 1 à 2,5 kg/ha

- En plein : 2,5 à 5 kg/ha.

---

**USAGE** 16862201 - Poivron\*Trt Sol\*Champignons (pythiacées)

Dose d'emploi VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

ZNT : 5 m

Cond. Emp.

- Dose d'emploi :

- **Cultures hors sol, en pot ou plaque de culture :**

- Pépinière :

- 1,5 g/m<sup>2</sup> pour la première application

- 0,75 g/m<sup>2</sup> pour les applications suivantes

- Culture en rangs ou pots :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes.

- **Cultures en pleine terre ou en gros container :**

- Cultures en rangs ou ligne (non pérennes) :

- 30 g/1000 plantes pour la première application

- 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes

- Cultures en rangs ou ligne (pérennes) : 0,3 à 1 g/plante

- Autres :

- Dans la raie de semis ou de plantation : 1 à 2,5 kg/ha

- En plein : 2,5 à 5 kg/ha.

---

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

---

**USAGE** 00517064 - Fines herbes\*Trt Sol\*Champignons (pythiacées)

Dose d'emploi VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

ZNT : 5 m

- Dose d'emploi :
  - **Cultures hors sol, en pot ou plaque de culture :**
    - Pépinière :
      - 1,5 g/m<sup>2</sup> pour la première application
      - 0,75 g/m<sup>2</sup> pour les applications suivantes
    - Culture en rangs ou pots :
      - 30 g/1000 plantes pour la première application
      - 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes.
  - **Cultures en pleine terre ou en gros container :**
    - Cultures en rangs ou ligne (non pérennes) :
      - 30 g/1000 plantes pour la première application
      - 15 g/1000 plantes pour les applications suivantes
    - Cultures en rangs ou ligne (pérennes) : 0,3 à 1 g/plante
    - Autres :
      - Dans la raie de semis ou de plantation : 1 à 2,5 kg/ha
      - En plein : 2,5 à 5 kg/ha.
- 

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif